

Ces conditions s'appliquent quel que soit le statut des stagiaires et des commanditaires.

Par son inscription, le stagiaire accepte l'application des présentes conditions.

Toutes les informations relatives aux inscriptions sont consultables sur le site internet de l'IND-E : www.ind-espérance.org

1. Objet

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'IND-E et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation. Toute prestation de formation accomplie par l'IND-E implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'IND-E, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de prestation à ses besoins.

2. Inscription

L'inscription à une année de Master MEEF 1^{er} degré n'est définitive qu'à réception d'une fiche d'inscription, de ses éventuelles annexes dûment complétées, signées et validées par le secrétariat de l'établissement ainsi que du paiement de l'avance forfaitaire. Elle est précédée d'une étape de candidature par une réponse par courriel valant commande sous réserve de la réalisation de conditions spécifiées pour le Master MEEF 1^{er} degré. Le montant de l'avance forfaitaire sur les frais de formation est fixé à 400€. L'inscription implique le respect du règlement intérieur de l'établissement téléchargeable sur le site internet de l'IND-E. Pour les cycles de formation se déroulant sur plusieurs années universitaires l'inscription n'est valable que sur une année et doit être renouvelée chaque année concernée. Pour toute inscription réalisée dans le cadre de la formation professionnelle continue, une convention de formation est établie en 2 ou en 3 exemplaires conformément au cadre réglementaire et aux calendriers et procédures spécifiques des éventuels organismes financeurs.

3. Tarif

Les tarifs sont établis par l'IND-E pour une année universitaire.

4. Rétractation et annulation

La non-réalisation des conditions précisées en phase d'admission (par exemple, la non-obtention d'un diplôme, d'une validation d'acquis professionnels ou d'une validation d'enseignements supérieurs antérieurs) annule la commande formalisée par le dossier de candidature.

L'IND-E procède alors au remboursement de l'avance forfaitaire versée par le client.

En cas d'annulation de la part du client, l'IND-E garde, le bénéfice de l'avance forfaitaire.

5. Facturation et modalités de paiement

Dans le cadre du statut étudiant et du statut de stagiaire de la formation professionnelle au titre de particulier sans financement public, la formation est due dans sa totalité dès le début de la formation. Le règlement de la prestation de formation s'effectue soit par chèque ou virement en 1 fois, soit par prélèvement bancaire mensuel en 4 fois. En cas de rupture de la formation, tout semestre entamé reste dû par le client.

6. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel constaté à l'issue d'un délai de 15 jours après une mise en demeure (effectuée après deux relances infructueuses), la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'IND-E. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

7. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent d'Angers.